

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

IRSEQ®

EST-DU-QUÉBEC

FUTSAL

**Règlements spécifiques au
Championnat de fin de saison**

2024-2025

Dernière modification : 23-05-2024

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU CHAMPIONNAT DE FIN DE SAISON EN FUTSAL SCOLAIRE

Article 1 – Les règles de jeu	3
Article 2 – Identification des catégories	3
Article 3 – Accès au Championnat de fin de saison	3
Article 4 – Surclassement	3
Article 5 – Composition de la délégation	3
Article 6 – Formule des rencontres	4
Article 7 – Durée des parties	4
Article 8 – Délai	4
Article 9 – Récompenses	4
Article 10 – Hébergement et repas	5
Annexe I – Formule de compétition	6

ARTICLE 1 – LES RÈGLES DE JEU

- 1.1 Les règlements officiels sont : règlements Futsal ligue du RSEQ Est-du-Québec.
- 1.2 Les présents règlements spécifiques au Championnat de fin de saison ont préséance sur les règlements Futsal ligue du RSEQ Est-du-Québec.

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

- 2.1 Selon les catégories en vigueur du RSEQ-Est du Québec.

ARTICLE 3 – ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FIN DE SAISON SCOLAIRE

- 3.1 Les équipes présentes seront celles qui auront participé à la ligue.

ARTICLE 4 – SURCLASSEMENT

- 4.1 Le surclassement des joueurs est permis. Se référer à l'article 3 de la réglementation administrative pour plus de détails.

ARTICLE 5 – COMPOSITION DES ÉQUIPES

- 5.1 En uniforme : minimum de 6 joueurs et aucun maximum. Un délai de 15 minutes est alloué pour permettre à l'équipe d'atteindre le nombre de joueurs minimum, après quoi, l'équipe perd le match par défaut.
- 5.2 Sur le terrain : 4 joueurs plus 1 gardien.
- 5.3 Si un joueur se blesse et que l'équipe a débuté le tournoi selon le règlement, elle ne sera pas pénalisée.
- 5.4 Un joueur peut participer au Championnat de fin de saison avec une seule équipe. Il n'est pas permis de jouer/remplacer avec une autre équipe à moins de cas exceptionnel. Ce cas exceptionnel sera évalué et sanctionné par le RSEQ-EQ et le Comité technique en futsal.
- 5.5 Comme il s'agit de la finalité de la saison, les équipes intégrales de la saison régulière sont celles qui seront admises au championnat de fin de saison (article 3.1). L'ensemble des dérogations, regroupements d'école et jeunes du primaire qui ont été approuvés par le RSEQ-EQ pour la saison régulière sont automatiquement reconduits pour le championnat. Les élèves-athlètes du primaire pourront jouer lors des séries du championnat aussi longtemps que la règle d'admissibilité du minimum plus deux est respectée.
- 5.6 Un athlète peut participer aux séries de fin de saison sans avoir participé aux activités régulières de la ligue et ce, en autant qu'il respecte les règles d'admissibilité du réseau (inscrit sur S1, âge, entité école, etc.). L'autorisation sera donnée par le RSEQ-EQ et le Comité technique en futsal.

ARTICLE 6 – FORMULE DES RENCONTRES

- 6.1 Les rencontres du Championnat de fin de saison seront jouées selon la formule en annexe.
- 6.2 Suite à la saison, il y aura un classement général et c'est selon ce classement que les équipes seront semées pour les séries de fin de saison.

ARTICLE 7 – DURÉE DES PARTIES

- 7.1 La durée des parties est de 2 X 20 minutes non chronométrées. En temps réglementaire, le match peut être prolongé pour récupérer les arrêts de jeu non planifiés (substitutions, blessures, etc.). En tout état de cause, la durée de la récupération des arrêts de jeu est à la discrétion de l'arbitre. Chaque partie est à finir. En cas d'égalité, il y aura une séance de tirs au but (voir article 7.2.3), excepté pour les parties de demi-finale et de finale pour lesquelles il y aura une période de prolongation (voir article 7.2).
- 7.2 Prolongation :
- En cas d'égalité, il n'y aura qu'une seule période de prolongation de 5 minutes. Les 5 minutes doivent être jouées au complet. Si l'égalité persiste, il y aura 3 tirs au but obligatoires et s'il y a encore égalité, chaque équipe aura un tir au but jusqu'à ce qu'il y ait un gagnant.
- 7.2.3 Procédures pour la fusillade :
Voir la réglementation de la ligue (Règlements de ligue futsal).
- 7.3 Entre le temps régulier et la prolongation, une pause de deux (2) minutes sera accordée.
- 7.4 S'il y a un écart de 7 buts et plus à la mi-temps ou que le pointage atteint un écart de 7 buts lors de la 2^e mi-temps, le match est considéré comme final et terminé. L'entraîneur de l'équipe étant en déficit pourra alors demander à l'entraîneur de l'équipe qui mène de pouvoir continuer la partie jusqu'à la fin ou lorsque l'un des deux décidera que la partie se termine. Les cartons seront toujours en vigueur et comptabilisés.
- 7.5 Les séries de fin de saison se joueront sur un minimum de 3 plateaux. Le tournoi pourra toutefois se jouer sur deux plateaux si l'horaire le permet.

ARTICLE 8 – DÉLAI

- 8.1 Un délai de 15 minutes après l'heure qui avait été prévue pour le début de la partie sera accordé à une équipe pour qu'elle se présente sur le terrain; passé ce délai, l'équipe absente perdra par forfait (par un pointage de 3 à 0) et ce, sans appel.

ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES

- 9.1 Une bannière permanente aux couleurs du championnat sera remise à l'équipe qui se sera classée première au classement et ce, par catégorie/sexe/division.

- 9.2 Une bannière d'éthique sportive sera remise à l'entité-école (une par catégorie : benjamin, cadet et juvénile) qui aura démontré la meilleure éthique sportive durant la saison et le Championnat de fin de saison. Elle sera remise lors du Championnat de fin de saison.
- 9.3 Des médailles seront remises à chacun des membres des équipes qui, au classement général par catégorie, se seront respectivement classées :
- Première : médaille d'or
 - Deuxième : médaille d'argent
 - Troisième : médaille de bronze

ARTICLE 10 – HÉBERGEMENT ET REPAS

Se référer à la réglementation administrative.

ANNEXE I – Formule de compétition

Voir le fichier intitulé « Annexe : Formule de compétition futsal 2024-2025 »